Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20261118-2026_134-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 04/11/2026

Date de la convocation
28/10/2026

Date d'affichage
28/10/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 15 Présents : 13 Votants : 14

L'an 2026, le 04 novembre et à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur SINOQUET Vincent, Maire.

Présents : M. SINOQUET Vincent, M. BARBEAU Grégoire, Mme CHARLES Aurélie, Mme SINOQUET DARDENNE Elodie, M. KERGOAT Joel, M. QUIDELLEUR Noa, Mme CHRISTY Yoanna, Mme KHEZZANE Christine, M. EON Jonathan, M. CHARLIER Clothaire, Mme SABATIER Nathalie, Mme Hutsebaut Sylvie, M. ROUILLARD Emmanuel

Excusés avec pouvoir : Mme GODEFROY Nathalie pouvoir donné à M. EON Jonathan

Excusé sans pouvoir : M. Daniel Brossais

Secrétaire de séance : Nathalie SABATIER

Réf	2026-134

Objet de la délibération : AVIS SUR LA REVISION DU PPRI

Le maire expose :
La révision des plans de prévention du risque d'inondation (PPRI) du bassin de la Vilaine se poursuit. Pour mémoire, le PPRI est un document réglementaire élaboré sous l'autorité du préfet de département, qui définit les zones exposées au risque d'inondation par débordement de cours d'eau. Il réglemente l'aménagement et l'usage du sol pour protéger les personnes, les biens et l'environnement pour un aléa de référence (crue d'occurrence centennale - Q100). Il peut prescrire des travaux pour réduire l'exposition aux risques. À l'issue d'une phase d'étude hydraulique et de concertation avec les collectivités et acteurs du territoire, une première cartographie de l'aléa inondation de référence Q100 a fait l'objet d'un porter-à-connaissance aux élus locaux en février 2024. La carte d'aléa Q100 PPRi est utilisée depuis par les services droit des sols des collectivités pour instruire les autorisations d'urbanisme. Cette carte a fait l'objet d'une mise à jour en novembre 2025 et est accessible au public sur le site des services de l'État.
Pour les PPRi « Vilaine amont » (56 communes) et « Vilaine aval » (44 communes), la production d'un zonage réglementaire et l'écriture d'un règlement sont désormais abouties. L'ensemble des communes couvertes par ces deux PPRi ont été associées, au travers de réunions bilatérales ou de réunions collectives. Ainsi, des webinaires ont par exemple été organisés avec les services aménagements des collectivités le 5 juin 2026 et les services droit des sols le 24 juillet 2026. Par ailleurs, les EPCI sont membres du comité technique pour la révision des PPRi Vilaine depuis début 2024 et ont pris part en continu aux choix méthodologiques qui ont soutenu ce travail. Enfin, une phase de consultation technique avec les communes et EPCI à l'été 2026 a permis de consolider le corpus PPRi Vilaine et de trouver les ajustements permettant de combiner les enjeux d'aménagement et la sécurité des personnes.

Proposition d'avis (au choix selon la position du conseil)

- Avis favorable (éventuellement assorti de recommandations ou de réserves sur des points précis du règlement ou du zonage).
- Ou Avis défavorable (motivé par des contraintes excessives sur le développement urbain, des désaccords sur le calcul des aléas ou un manque de prise en compte des aménagements de protection existants).
- Ou Avis favorable avec réserves / observations.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20261118-2026_134-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

- **D'émettre un avis** **favorable avec réserves** sur le projet de révision du PPRI (pas suffisamment étendu)
- **De formuler les observations suivantes** : les réserves sur des zones précises (Pont Riou),
- **De charger** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération
- **D'autoriser** l'exécutif à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour : 13 Contre : 1 (Clothaire Charlier) Abstention : 0

Pour copie conforme,
Le Maire,
Vincent SINOQUET

Le Secrétaire de séance,
Nathalie SABATIER

SAINT-DIDIER 35220 (Ille et Vilaine)